Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 25 Rabia II 1447
17 Octobre 2025

N° 144

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2777**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2778**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2784**
Homologation de résolutions **2785**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2785**
Avis aux créanciers..... **2790**
Convocations
Sociétés anonymes **2792**
Sociétés à responsabilité limitée **2795**
Sociétés communautaires..... **2795**
Autres sociétés **2795**
Actes Administratifs
Avis au public **2796**
Divers
Avis au public..... **2796**
Rectificatifs **2796**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Augmentation de capital

SOCIETE CHAABANE ET CIE

SA au capital de 35 000 000 Dinars

84 rue 8600 La Charguia I - 2035 Tunis

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 0003948K

* La société a pour objet : les travaux publics et extraction des produits de carrières et son transport.

* La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

* Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

Répartition des résultats :

- Réserve légal : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

* Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 26 août 2025, il a été décidé d'augmenter le capital de 35 000 000 dinars à 45 750 000 dinars et ce par la création de 1 075 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 10 750 000 dinars et ce par l'incorporation du compte courant de deux actionnaires avec suppression du droit préférentiel de souscription pour les autres actionnaires.

* Le dépôt a été effectué au registre national des entreprises le 19 septembre 2025 sous le numéro AC011092025.

* Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2025X01350SANB2

Augmentation du capital social

Société Comptoir Multiservices Agricoles

S.A au capital de 24 600 000 DT

Siège social : 82, avenue Louis Braille Tunis Belvédère 1002

MF : 760474L

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26/5/2025, enregistré à la recette des finances Cité El Khadhra Tunis en date du 10/6/2025 sous le n°25700794 quittance n°M012291, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises de Tunis sous le n° AC01792025 en date du 20/6/2025, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de 10 000 000 dinars. Le capital social passera donc de 24 600 000 dinars à 34 600 000 dinars se composant de 346000 actions de 100 dinars chacune totalement libérées en numéraires. La somme sera versée sur le compte indisponible en dinars ouvert chez la Banque Nationale Agricole. Numéro de compte : 020.0321.045524/Z

2- Agrément d'un nouvel actionnaire.

3- Modification corrélative des statuts.

2025403447SANB2

Augmentation du capital social

Société ALIFORT

S.A au capital de 500 000 DT

Siège social : Zone Industrielle Soliman 8020 Nabeul

MF : 1690476F

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23/6/2025, enregistré à la recette des finances Soliman en date du 5/8/2025 sous le n°01947 quittance n°M050073, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises de Tunis sous le n°AC51982025 en date du 6/8/2025, il a été décidé ce qui suit :

1- Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de 4 500 000 dinars. Le capital social passera donc de 500 000 dinars à 5 000 000 dinars se composant de 50000 actions de 100 dinars chacune totalement libérées en numéraires. La somme sera versée sur le compte indisponible en dinars ouvert chez la Banque Internationale Arabe de Tunisie. Numéro de compte : 08071022073200073926.

2- Agrément d'un nouvel actionnaire.

3- Modification corrélative des statuts.

2025403448SANB2

Notice d'information

Augmentation du capital

Dénomination sociale : Société Tunisienne de Production Soluble» SA

Siège social : Immeuble Vinci, Avenue Hédi Nouira Ennasr 2, Ariana

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social : 600 000,000 Dinars

Objet social : Conditionnement et Emballages Tous Produits

Matricule fiscal : 1748532K/A/M/000

Durée : 99 ans

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de 26 novembre 2024 enregistré à la recette des finances el Manzah 6 le 02/12/2024 sous le n°24709768 quittance n°M149314 a été déposé au registre national des entreprises le 14 juillet 2025 sous le n°AC01872025.

Modalités de l'augmentation : l'assemblée générale extraordinaire de la société décide d'augmenter le capital de la somme de 150 000.000 dinars pour le porter de 600 000.000 dinars à 750 000.000 dinars par l'émission de 15 000 actions nouvelles de 10dinars chacune, à souscrire en numéraire et à libérer à la souscription.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés dans le compte "Société Anonyme en cours d'augmentation de capital", ouvert auprès de Tunisian Saudi Bank sous le Numéro 21 017 404700215110.

Délai de souscription : 15 jours à partir de la publication de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

2025403450SANB2

Augmentation du capital

WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

Société anonyme

Au capital de 15.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

IU : 1779784A

MF : 1779784A/A/M/000

Objet social : Clinique privée

Durée de la société : 99 ans

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 4 Août 2025, enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis, le 5/8/2025 sous le numéro 25709207 quittance n°M096477. Et dont un exemplaire a été déposé auprès du service commercial et administratif du tribunal de première instance de Tunis au registre national des entreprises sous le n°AC011002025 en date du 8/8/2025, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 15.000 000 dinars pour le porter de 15.000.000 dinars à 30.000.000 dinars, par l'émission de 15.000.000 nouvelles actions d'une valeur nominale et une valeur d'émission de 1 TND, réservée uniquement à l'actionnaire IHCT-SA et à libérer en numéraire et dans les conditions suivantes :

Nombre d'actions nouvelles à émettre : 15.000.000 actions de 1 dinars chacune.

Souscripteurs : La société IHCT.SA

Le reste des actionnaires déclarent individuellement renoncer à souscrire à l'augmentation du capital social.

Valeur d'émission : 1 dinar par action

Montant de l'augmentation du capital : 15.000.000 dinars en numéraire dont la libération sera réalisée en totalité au plus tard le 30 octobre 2025.

Dépôt des fonds provenant de la souscription : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés au compte N°07121018134000017091 ouvert auprès de l'Amen Bank agence centre d'affaire les Berges du Lac - Tunis.

Délai ouvert pour la souscription : à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne et au plus tard le 30/10/2025 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2025403451SANB2

TUNISIE INFORMATIQUE SERVICES

SA au capital de 250.000 Dinars

Siège social : 6, Place Mohamed Kurd Ali 1005 El Omrane - Tunis

R.C : B 115481997 Tunis

Matricule fiscal : 341498M/A/M

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 septembre 2025 enregistré à la recette des Finances Rue d'Autriche de Tunis, en date du 01 octobre 2025 sous le numéro 25704059 quittance n° M077505 dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 02 octobre 2025 sous le n°2025P23639760 il a été décidé de nommer Mr. Ahmed SAAFI en tant qu'administrateur délégué de la société Tunisie Informatique Services et de lui investir des pouvoirs les plus étendus pour assurer les fonctions de la Direction Général de la société, conformément aux dispositions de l'article 217 du code des sociétés commerciales et l'article 20 des statuts de la société.

2025403454SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un fonds de commerce en date du 23 septembre 2025, enregistré à la recette des finances de Manouba le 1er octobre 2025 sous le numéro 25204138 et le reçu n°M077823F, Mme Munira Bent Belkacem Khouildi a cédé à M. Malek Ben Fathi El Messaabi la totalité du fonds de commerce exploité pour toutes sortes de commerce sis au 23, rue du Maroc, à la Manouba.

Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication au JORT.

Cet avis a été publié dans les journaux Assabah et Le Temps du 11 octobre 2025

2025R02904FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 8/8/2025, enregistré à la recette des finances de Jerba le 22/8/2025 reçu n°M088767, enregistrement n°25204017, Monsieur Riadh Baroudi, titulaire de la carte d'identité n°05735429 vend et cède à Monsieur Karime Wechtati titulaire de C.I.N n°05755624, tous les locaux commerciaux destinés à divers types de commerce, situés dans l'immeuble Rachid Mahri, rue Salah Ben Youssef Midoun (Djerba). Les objections peuvent être formulées auprès de l'acquéreur, dont le siège social est situé à Ouled Omar, Midoun (Djerba). Les oppositions sur le prix seront acceptées entre les mains d'acheteur à son domicile à Houmet souk Djerba dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 10/10/2025.

2025R02913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 17/9/2025, enregistré à la recette des finances de Jerba le 30/9/2025 reçu n°M0100642, enregistrement n°25204759, Madame Nesrine Werghemmi, titulaire de la carte d'identité n°13447592 vend et cède à Monsieur Marwane Abed Dayem titulaire de la C.I.N N°09130060. L'ensemble commercial dédié à la vente de fruits secs situé à la rue Ali Belhouane, Midoun, Djerba. Les oppositions sur le prix seront acceptées entre les mains de l'acheteur à son domicile à Midoune Djerba dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 10/10/2025.

2025R02914FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

D'après le contrat sous seing privé de vente rédigé le 01/9/2025 par Maître Amel HALLOUMI avocat, à son cabinet sis à rue Carthage Midoun Djerba et enregistré à la recette des finances de Midoun le 12/9/2025 sous quittance n°M109746 et enregistrement n°25205962, Mr Ezzedine Ben Ahmed YAMOUN a vendu à «société Général Moto Samir» elle est représentée par son gérant Mr Samir Ben Moula, le fonds de commerce situé à la rue Avenue Habib Bourguiba Houmt souk Djerba.

Toute opposition sera mise dans les délais de vingt jours au cabinet de la rédactrice du contrat.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 11/10/2025.

2025R02915FCCC2

Echange d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 25/9/2025 enregistré n°25105766 reçu n°M093739, Mr Meftah Ben Messaoud CIN n°05065185 a cédé à titre d'échange la totalité du fonds de commerce dédié comme boulangerie - pâtisserie sise à l'Avenue Mesbah Jarboua route de Beni Khedache Médenine avec tous ses éléments Physiques et Moraux à Mr Houcine Ben Meftah Moujahed CIN n°05724273. Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 11 octobre 2025.

2025R02916FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé en date du 6/10/2025 enregistré à la recette des finances de Soliman le 7/10/2025 sous le numéro M061909 Madame Lamia Bint el Hadi Ghdamssi a vendu et cédé à Monsieur Chokri ben Abd Aziz Msadak la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de produit alimentaire et ceux avec tous les éléments moraux et matériels dudit fonds, situé à la rue 7 novembre Soliman. Le prix total de la vente est fixé à quatre mille dinars (4.000.000) ; les oppositions doivent être déposées auprès de la même adresse du fonds et cela dans un délai de 20 jours à compter de la parution de la présente avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Essahafa en date du 14-10-2025.

2025R02920FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 9/10/2025 sous n°1711928F, LA SOCIETE LAMTI BAGDADI identifiant unique n°1711928F a cédé à LA SOCIETE COMPTOIRE TORJMANE PIECES AUTO identifiant unique n°1551852L la totalité du fonds de commerce sis à la Rue El Ghedir Monastir son activité est la vente des pièces de rechange de voitures.

Toute opposition au paiement du prix doit être adressée à monsieur Sadok Torjmane qui a désigné son domicile rue El Ghedir Monastir - Monastir. Un extrait de cette annonce est publié au journal Echourouk du 15/10/2025.

2025S01331FCCC2

Donation d'un fonds commerce

Selon un acte authentique rédigé par les notaires M. Karima Bn Charfeddine et Mr Adel Khalifa le 22/9/2025 : Bouriga Mhamed CIN n°04017300 a donné à son fils Mr Bouriga Mouhamed Amine CIN 06916069 la totalité du fonds de commerce enregistré au registre national des entreprises (personne physique), n°1656182Y située à la rue des Martyrs Mahdia 5100 publié dans le journal Le Quotidien le 10/10/2025.

- La donation comprend les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seraient faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication au JORT entre les mains de donataire à l'adresse du fonds de commerce.

2025S01335FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 10/10/2025, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 10/10/2025 sous n°25206581 quittance n°M072539. Mme Leila Bent Ali Ben Hassan Hsine, titulaire de la CIN n°08255349 a vendu et cédé à Mr Abderazek Ben Mahmoud Ben Mohamed Soula, titulaire de la CIN n°09414495, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente produits alimentaires et poisson en détail (MF : 1704174T) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Hiboune - Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 17/10/2025.

2025S01336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29/9/2025 rédigé par Maître Abdelkafi Souhaila, Avocate à la cour d'appel, légalisé à la municipalité de Soukra, circonscription el Manzah le 29/9/2025 enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 30/9/2025 sous le n°25203395, reçu n°M078844, monsieur Mokhtar Ben Abdessalem Saydi demeurant au 38 rue Habib Bourguiba Manzel Tmim Nabeul, son Identifiant unique 1580274k, a cédé à Monsieur Sami ben Taoufik Bouguacha (raison sociale Sfax Décors) demeurant à la route de Téniour km 5, 5 avenue Ahmed Tlili Chihia Sfax, son identifiant unique est 0442624k, la totalité du fonds de commerce destiné pour commerce des produits textiles en détails exploité au local sis au 30 rue Fattouma Bourguiba, Soukra 2036 Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de soixante dix mille dinars (70.000, 000 dinars). Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds indiqué, dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 3/10/2025 sous le n°12428 à la page n°7.

2025X01345FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 02/6/2025 enregistré à la Recette des Finances Avenue El janna Ariana le 27/6/2025 sous n°25206599 reçu n°80345, Sté TUTTO BENI SARL a vendu à Sté OPTIX OPTICAL GROUPE Sté en nom collectif tout le Fonds de Commerce représentant un restaurant et salon de thé sis au magasin n°3 Escalier B complexe immobilière Aswar Sokra Avenue Chikh Mohamed Naifer Sokra Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues dans le délai légal à l'adresse de OPTIX OPTICAL GROUPE situé au Magasin N°3 Escalier B complexe immobilier Aswar Sokra Avenue Chikh Mohamed Naifer Sokra Ariena Dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Essabah le 25/7/2025.

2025X01348FCCC2

Avis

Selon l'acte de donation daté le 26 avril 2025 enregistré le 23 septembre 2025 n°M070752 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid Mr Mohamed Ben Mansour Kitar donne à son fils Ayman Kitar le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels représenté par un local pour vente des poissons et Fruits de Mer sis à la route de Mahdia Km6 Sekit Eddair Sfax.

L'annonce est parue dans les journaux Al-Shorouk et Le Quotidien le 9 octobre 2025.

2025X01351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré auprès du bureau de la recette des finances d'Agareb le 10/10/2025 sous le numéro 25201004, quittance n°M029123, Mme Lamia Rguiga, titulaire de la carte d'identité nationale n°05362799, demeurant à Cité Ben Brahim 1, Agareb, Sfax, a vendu à Mme Faouzia Ben El Haj Salem, titulaire de la carte d'identité nationale n°01184585, demeurant à Oued El Kbir, Agareb, Sfax, l'intégralité du fonds de commerce comprenant ses éléments matériels et immatériels, consistant en un Taxiphone ainsi qu'en un commerce de livres, journaux, revues et produits en papier au détail (librairie), sis à l'avenue Farhat Hached, Agareb 3030, Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk le 14/10/2025.

2025X01353FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem, avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 19/8/2025 et enregistré le 8/10/2025 sous le numéro 25205814 quittance n°M087361.

Marwa bent Ammar Ben Hechemi Guewirah, titulaire de la carte d'identité nationale n°08863609 émise le 5/5/2025, résidente à la route de l'aéroport km 8 cité al Khadhra al Hajeb Sfax, a vendu à Ahmed ben Saber ben Said al Gharyani, titulaire de la carte d'identité nationale n°11115924, émise le 24/5/2022 un fonds de commerce pour l'activité de vente de fruits secs exploité au local situé à la route de l'aéroport km 8 Sfax.

L'achat a été annoncé dans les journaux "Le Quotidien" et "Chourouk" publiés le 10/10/2025 sous le numéro IP0425/01557.

Les oppositions s'effectueront entre les mains de l'acheteur Ahmed Ben Saber Ben Said Al Gharyani à son domicile situé à Rue Habib Bourguiba, Rue Badr 1, N°145, Ain, Sfax dans les 20 jours qui suivent la publication de cette vente au JORT.

2025X01354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 30/9/2025 enregistré à la recette des finances le 02/10/2025 sous le N°25202913 Rassem Dhuib c i n n°11108732 a vendu à Ahlem Messii tout le fonds de commerce sis à la route de Tunis Wed Elgrawa Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente de poissons.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de maître Hachicha Ahmed Imm les 4 saisons bloc D, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Cet extrait est paru au quotidien Essabah du 8/10/2025.

2025X01355FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Gremda le 15/9/2025 sous le n° de reçu M085479 et le n° d'enregistrement 25202601 M. Yassine Bougacha, titulaire de la CIN n°08864658 a vendu à M. Anas Krid, titulaire de la C.I.N n°11078549 l'intégralité du fonds de commerce exploité pour la vente de fruits secs et de produits alimentaires, avec tous ses éléments matériels et immatériels, ainsi que le droit au bail du local sis à la Route Gremda, Km 6, Ksas Bouziane, en face de la ruelle Sidi Ali Ben Nour, Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur M. Anas Krid, au siège du fonds de commerce objet de la vente, sis à la Route Gremda, Km 6, Kasas Bouziane, en face de la ruelle Sidi Ali Ben Nour, Sfax, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de l'annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk en date du 17/10/2025.

2025X01357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Faouzi Hattay le 10 octobre 2025 enregistré à la recette des finances Av Habib Bourguiba le 13-10-2025 quittance n°M088362 reçu n°25205906 entre Abderrahmen Bouhlel, vendeur demeurant à la Rte de l'Aéroport km 4 entre Rte Soukra et Rte Aéroport et Ahmed Ben Nsir domicilié à la même adresse. Le fonds de commerce situé à la Rte de l'Aéroport km 4 entre Soukra et Rte aéroport. Il est destiné aux activités de photocopie, services informatiques et vente de matériel lié à l'informatique. Les oppositions seront reçues chez Maître Faouzi Hattay imm REX Palace 6ème Etage Sfax ou à l'adresse de vendeur sis à la Rte de l'Aéroport km 4 entre Soukra à côté de magasin AZIZA km 4. Cette annonce est parue au journal Assabah du 15-10-2025 Ps 250602.

2025X01358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de vente en date du 16 septembre 2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 17/9/2025 sous quittance M053319 enregistrement n°25208016 ; Mme Salwa Kamerji a cédé à Ameni Ben Ali la totalité du fonds de commerce sis à Cité Al-Nour GAFSA exploité entant que local de la vente de prêt à porter.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Maître Riadh Mnasri sis au n°76, Rue Youssef Ben Yakoub Gafsa et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au jort, cette annonce a été publiée au journal Al- Chourouk le 30/9/2025.

2025403453FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p enregistré à la recette des finances Lac - Tunis le 29-8-2025 sous le n° 75207417, la société Best Home SARL son identifiant unique 1177800J, a vendu à la société Manuella SARL son identifiant unique 1339702H, le fonds de commerce exploité dans l'ensemble du magasin commercial, numéro E 1-18, situé au premier étage du centre commercial Tunisie Mall dans le quartier des Pins, Lac 2, Tunis, exploité sous la marque commerciale Home Sweet Home.

Les oppositions se reçoivent par le vendeur la société Best Home, entre les mains se son gérant M. Amer Hammi, à son adresse à l'avenue de l'euro, Lac 2, résidence Lac des Flamands, Appartement n°4.1 Bloc D.

Cette annonce est parue au journal Le Temps du 10-10-2025.

2025403457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 6 octobre 2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette en date du 9 octobre 2025, quittance 114505 sous le numéro 25208890, Mme Ameni Mohamed titulaire de la

C.I.N n°09928166, MF 1784350 K a vendu à Mr Nadhem Mohamed Rached titulaire de la C.I.N n°09920904 la totalité du fonds de commerce de «Pressing» sis au local n°4 situé sur la façade de la résidence «EMNA», lotissement AFH ; Ain Zaghouan Nord 2045 - Tunis y compris les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées auprès de l'intermédiaire immobilier Mr Slim Maalej au local n°2 situé sur la façade de la résidence "EMNA", lotissement AFH ; Ain Zaghouan Nord - 2045 - Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de sa publication au JORT.

L'annonce a été publiée au Journal «Le Quotidien» du 14/10/2025.

2025403463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SS seing privé enregistré à la recette des finances Denden le 6/10/2025 sous le n°25203514 quittance n°M076246 Mme Yosr Ben Youssef cède la totalité du fonds de commerce exploité comme pharmacie de type «A» au centre Nour, rue Ibn Abi Dhief La Manouba à Mr Hamdi Ben Kamel Ben Omar Bedwihech moyennant la somme de deux millions trois cent cinquante mille dinars.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT entre les mains du rédacteur de l'acte maître Zaoughi Med Amine avocat à la cassation sis au 6, rue Med Hjaiej immeuble Tej B-2-2 l'Ariana.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien édité le 15/10/2025.

2025403465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Sidi Hassin le 26/9/2025 quittance n°107737 enregistrement n°2520476 Monsieur Mahrez Homrani a vendu le fonds de commerce lui appartenant 1659901T sis au 143 Avenue 18 Janvier Sidi Hassine Tunis à Mme. Rezgui Monia.

Toute opposition se fera entre les mains de M. Rezgui Monia au 143 Avenue 18 Janvier Sidi Hassine Tunis.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 14/10/2025.

2025403467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé établi par Maître Azer Zinelabidine avocat à la cour de cassation, exerçant au 16 rue Ibn El Jazzar 1002 Tunis, en date du 6 octobre 2025, dûment légalisé à la municipalité de Radés le 7 octobre 2025 et enregistré à la recette des finances de Tunis Monplaisir - Tunis le 8 octobre 2025 sous le numéro d'enregistrement 089490 M reçu n°25205784.

Monsieur Mohamed Laith Ben Mohsen Ben Mohamed Khazami, a vendu à Monsieur Mohamed Fares Ben Ali Ben Belkacem El Omrani, l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 24, rue Imam El Bokhri, Tunis Belvédère 1002, et consistant en une activité de restaurant, également autorisé à exercer toutes sortes de commerces et de services.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Azer Zinelabidine, à l'adresse suivante : 16, rue Ibn El Jazzar, 1002 Tunis pendant le délai légal de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Le Quotidien» en date du 14/10/2025 sous le numéro IP125/2696.

2025403470FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 13/10/2025 (quittance n°M115266, n°25208964) Mrs. Zied Necib et Chafik Kouki ont vendu à Mr. Mohamed Ayadi le fonds de commerce «fast-food et pizzeria» au local sis au 04 Rue Ousmane Elbahri Ain Zaghouan Tunis. Cette publication est parue aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 15/10/2025. Les éventuelles oppositions se feront entre les mains de l'acquéreur au local ci haut indiqué.

2025403475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte daté et légalisé le 8/10/2025 et enregistré le 9/10/2025 à la recette des finances Nelson Mandela sous le numéro 25204360 quittance n°64127. Mme Faten Ben Zine, demeurant au 65 rue Kamel Atatürk, a vendu à Mr Abdelmonem Ben Mohamed Ben Ahmed Oueslati, demeurant au 21 rue Chikh Med Mhiri Riadh Ennasr 02 Ariana, le fonds de commerce sis au 53 rue Nelson Mandela Lafayette Tunis, ayant comme activité commerciale Buvette. Toutes les oppositions auront lieu auprès du rédacteur de l'acte Maître Houssine Ben Abdelkrim avocat à la cour de cassation auprès du cabinet sis au 01 rue Othman Tlili l'Aouina 2045 Tunis dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 14/10/2025.

2025403476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 6/10/2025 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 9/10/2025 reçu n°M037449, N° d'enregistrement 25201602 Khalifa Mahdhaoui a vendu à Abdelbasset Aloui tout le fonds de commerce exploité au 50 rue Elborhen Mourouj 5, Ben Arous, à usage du commerce et de vente de fruits secs et produits alimentaires.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur à son domicile situé au 50

rue Elborhen Mourouj 5, Ben Arous, dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/10/2025.

2025403483FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 27/4/2023 enregistré à la recette des finances cité Attadhamen le 8/10/2025 quittance n°M091120 enregistrement 25305686. M. Mohamed Al-Asaad Bin Omar, résident à l'avenue du 7 Novembre cité Attadhamen Ariana, à Mr. Anis Ben Kamel Ben Mohamed Salah Ben Samir, résident dans les locaux faisant l'objet du transfert, a loué tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux utilisés pour la vente des produits alimentaires sis à l'avenue du 7 Novembre, triangle des rues d'Irak, cité Attadhamen gouvernorat d'Ariana, à compter du 01/4/2023 au 31/3/2024, renouvelable

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse des deux parties dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 14 octobre 2025.

2025R02910FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 21/8/2025 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 15/9/2025 quittance n°59730 enregistrement n°25303949. Mr. Ali ben Mohamed Arbi a loué à Mr Mohamed Ali Ben Fadhel Ben Younes Zouaghi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour le fast-food sis à l'avenue de Palestine à partir du 01/9/2025 au 31/8/2026.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du locataire 2 rue Baies La Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 10 octobre 2025.

2025R02911FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 31/07/2025 enregistré à la recette des finances Raoued le 29/8/2025 quittance n°M107524 enregistrement 25304333. L'école supérieure privée ESPRIT dont le m.f 830823C a loué la totalité du fonds de commerce destiné pour buvette sise à la zone industrielle Chotrana 2 Ariana à la société Ben Mekki Family Fast Food en cours de constitution à partir de 01/9/2025 au 01/9/2026.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 10 octobre 2025.

2025R02912FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la Recette des Finances Bab Souika Tunis en date du 10/10/2025 sous n°25303612 Quittance n°M075238.

Nasreddine Sadraoui titulaire de la CIN n°05484023 a loué à la société «MBA Textile» son représentant légal Ahmed Ben Hlima titulaire de la CIN n°06802771 la totalité du fonds de commerce sis au 08 rue Bab el Khadhra Tunis destiné à la vente articles de coutures, tissus, salons et décors.

Toutes oppositions devront être adressées au bureau de Maître Yosra Sassi avocat sis à cité Ezzouhour dans les délais légal. Cette annonce est publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien en date du 11/10/2025.

2025R02918FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 10/10/2025 rédigé par Maître Belkahla Imed avocat, enregistré à la recette des finances de Kairouan le 10/10/2025 quittance n°M105701 Enregistrement n°25304715. Mr Mohamed Ali Ben Abderrahmen Meftah titulaire de la CIN n°02036088 délivrée le 24/8/2010 a loué à Madame Mna Bent Ibrahim Ben Hamouda Derbel titulaire de la CIN n°02060935 délivrée le 17/7/2020 la totalité du fonds de commerce sis à la rue de l'Oueslatia à Kairouan dont l'exploitation "boulangerie" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépasse pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article est paru au journal le Quotidien le 14/10/2025.

2025S01328FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Hamdi Yousfi avocat à Kairouan le 6 octobre 2025 enregistré à la recette des finances el Kwarezmi Kairouan le 9 octobre 2025 quitt n°M104938 enregistrement n°25304664 Mr Riadh Mefteh a loué le fonds de commerce d'une boulangerie située à l'avenue bit el Hekma Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels à Hela Zarrouki CIN 04490627.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'adresse de la boulangerie dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article est paru aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 11/10/2025.

2025S01329FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant acte de location daté le 12/8/2025 enregistré au ministère des finances de DEN DEN à la date du

26/8/2025 sous le numéro d'enregistrement 25303012 et quittance numéro M067287.

La Société le PARADIS matricule fiscal 1381114 K/M/000 représentée par son Gérant Khaireddine Triki titulaire de la CIN 05200956 délivrée le 18/10/2024 a loué à la Société "ETOILE DE LA CONNAISSANCE" SARL matricule fiscal 1937659 D/P/M/000 représentée par sa Gérante Mme Maha Benelhaj Fraj titulaire de la CIN n°06461482 délivrée le 26/5/2025 tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, sise au 12 rue de l'Environnement 2010 Manouba pour une durée de 5 ans du 01/9/2025 au 31/8/2030.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 15/10/2025.

2025403462FCCC3

Avenant de contrat de location d'un Fonds de Commerce

(Gérance libre)

En vertu de cet avenant du contrat de location d'un Fonds de Commerce gérance libre (entre la STE Maison de la Viande MF n°850655Q et Mr Jamel Snoussi CIN n° 06314414) rédigé le 02/10/2025 par Maître Sami Kotti, et enregistré à la Recette des Finances Menzah 6 en date du 6/10/2025, sous n° 25307919 Quittance n°126562, les deux parties se sont accordées à augmenter le montant du loyer du Fonds de Commerce exploité au local sis à l'Avenue de l'ère nouvelle n°125 Cité Ennassr 2, Ariana comme gérance libre et destiné à l'activité de Boucherie, pour devenir mille cinq cent dinars (1500.DT) et de prolonger le contrat jusqu'au 30/12/2026.

Les autres clauses du contrat en date du 01/7/2023 enregistré à la Recette des Finances Menzah 6 en date du 18/9/2023 sous n°23306963 Quittance N°111384M et Quittance N°111646M en date du 16/9/2023 restent inchangées.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 15/10/2025.

2025403464FCCC3

Location gérance libre d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date du 20 Août 2025 signé et légalisé en date du 28 Août et 1 septembre 2025, enregistré à la Recette des Finances Rue Victor Hugo Sousse le 24/9/2025 sous le n°25304561 quittance n°M056788. La société ORANGE TUNISIE, société anonyme au capital de 31.335.600 DT immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0868024 D dont le siège social est sis à l'Immeuble Orange Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003 Tunis - Tunisie, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général Monsieur Thierry MILLET, a donné en location gérance à la société S.C.K TELECOM, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1293605H dont le siège social est sis à l'avenue Habib Bourguiba 2 Impasse Des Roses Ariana, Tunisie représentée aux fins des présentes par sa gérante Madame Assia Mahjoub épouse Hfaiedh la totalité du fonds de commerce à usage de vente de produits et services et toutes prestations ayant un rapport avec la Télécommunication exploité sous la marque et enseigne ORANGE dans le local commercial sis à Sousse, immeuble Molka, Boulevard Innakhl Khezama Est 4051, d'une superficie totale brute de 210 m². La location gérance a été convenue pour une période de trois ans commençant à courir à partir du 4 Août 2025 renouvelable tacitement par des périodes successives d'une année.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 10 octobre 2025.

2025403482FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Dénomination : Groupement de développement Agricole à Khadam Kablaoui Goroaa El Tayfa 3.

Siège : Khadam Kablaoui Goroaa El Tayfa 3, dépendance Haddaj Matmata.

Buts : Contribuer à encadrer ses membres et les orienter vers les techniques agricoles les plus efficaces pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et leurs activités et développer le système de pâturage et les méthodes d'élevage.

Comité :

Président : Mohamed Moussa Ajala.

Trésorier : Issa Ajala.

Membre : Samir Elhaj.

Deux Observateurs pour l'association : Mokhtar Moussa et Mohamed Belgacem Ajala.

2025R02905APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

EL AWADID

Adresse : Beni Ahmed - Tataouine 3200

Selon récépissé n°14 du 16/02/2015

Il est constitué un groupement de développement :

Dénomination : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EL AWADID.

Siège social : Beni Ahmed Gouvernorat Tataouine 3200.

Objet : Protéger Les Ressources Naturelles dans la Zone d'intervention et Rationaliser leur Utilisation.

Durée : 99 ans

Président de Conseil : Mr Mohamed Ben Abdallah Elaidoudi est nommé président de conseil de groupement.

Trésorier : Mr Mohamed Ben Lazhar Elaidoudi est nommé Trésorier de groupement.

2025R02906APSF1

Constitution d'une filiale d'une association étrangère

Nom : Fédération des agences internationales pour le développement - Section de Tunis

Adresse : 78, rue de la Liberté - Belvédère - 1022 Tunis.

Objectifs :

- Participer à des projets de développement économique, social, sanitaire, éducatif, de formation, agricole et d'aide d'urgence.

- Contribuer à la réalisation de petits projets et d'unités de production artisanales et industrielles.

- Fournir une aide alimentaire et des fournitures médicales aux personnes dans le besoin.

- Participer à des campagnes de lutte contre la pauvreté, les maladies sexuellement transmissibles et la drogue.

Comité directeur :

- Ali Abdelmoula : Président

- Mourad Hmaied : Secrétaire général

- Dahmani Slama : Trésorier.

2025403449APSF1

Constitution du Syndic des propriétaires de la résidence «AICHA»

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 19/01/2025 résidence AICHA Mourouj 6 enregistré à la recette des finances Mourouj sous le 25703440 quittance n°M062113, le quorum atteint le syndicat des copropriétaires AICHA a été constitué. Il a été décidé d'élire :

Mr Rafik Mzah : Président

Mr Jamel Khelifi : Secrétaire général

Mr Alaeddine Hamza : Trésorier.

2025403466APSF1

Constitution du bureau syndical de la résidence «MOLKA»

L'adresse : 21 rue Mohamed Ali Kheireddine

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 Août 2025 et enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis sous la n°25707887, quittance n°104508 et l'assemblée générale complémentaire tenue le 16 septembre 2025 enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis sous le n°25708267, quittance n°108501, il a été constitué le bureau syndical des propriétaires de la résidence «Molka».

Le Bureau se compose comme suit :

Mr Ali Ben Ali Miled : Président

Mme Chater Mourouj : Trésorière.

Membres :

Madame Monia Fenina Daknou

Monsieur Skander Bouzaiane.

2025403469APSF1

Homologation de résolutions

BOUMHEL-BASSATINE SPORT

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale en date du 28 septembre 2025 enregistré le 3/10/2025 sous le n°25703025 reçu n°M061849 ont été élu les nouveaux membres du comité directeur de l'association Boumhel Bassatine Sport pour la période de 2025-2029.

Le comité est composé comme suit :

Mr Jamel Haj Ammar : Président

Mr Wissem Attig Ben Tekhiat : Président Adjoint

Mr Ghazi Souissi : Secrétaire Général

Mr Salma Mzoughi : Secrétaire Générale Adjointe

Mr Walid Bouchiba : Trésorier

Mr Tarek Ben Taieb : Trésorier Adjoint

Mr Yassine Hammami : Directeur section volley-ball

Mr Mohamed Omar Abdennadher : Directeur section Tennis.

Mr Thabet Bouanène : Directeur section sport individuel.

Mr Mounir Bouhjar : Membre.

Mr Zied Galali : Membre.

Mr Sami Rabhi : Membre.

2025R02917APSF2

Avis

Suite à l'assemblée générale électorale pour le renouvellement du Syndicat des copropriétaires de la Résidence El Ghorfa située à El Menzah 7 Bis, tenue le jeudi 10 juillet 2025, et enregistré en date du 15 juillet 2025 à la Recette des Finances d'El Menzah VI sous le numéro 25705776, ont été élus :

- M. Hassen El Ghazouani, président du Syndicat

- M. Mohamed Khiari, trésorier

- Mme Rafika Hafsa Zouiten, secrétaire générale

- M. Tarak Bouattour, membre.

Remarque :

Le membre Fadhel Doghri a été remplacé par M. Tarek Bouatour conformément à la législation en vigueur car il n'est pas propriétaire directe de l'appartement qu'il habite.

2025403479APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n°9 rue Hedi Nouira.

Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arabdebtrecovery), immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

La compagnie tunisienne de meuble "CTM", société anonyme, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B116641997, débiteur principal hypothécaire, dont le siège social est situé à rue sœur Joséphine 4000 Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété dénommée "Tunisie meuble" objet du titre foncier n°52096 Sousse d'une superficie globale de 28060 m² située à Sousse délégation de Msaken, il s'agit d'une usine de meubles.

Mise à prix globale : la nouvelle mise à prix après le rabaissement de prix de 40% est fixée à la somme de trois millions sept cent dix mille deux cent cinquante Dinars (3.710.250.000, DT), prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de cinq mille trois cent dix sept Dinars, 390 Millimes (5317.390 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 10/11/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S01325VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Moncef Ben Hamed

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Immeuble EL MANAR 4ème étage B 26 Sfax

Tél : 74.298.961

Fax : 74211091

M.F : 269491 T-A-P-000

L'adjudication : Aura lieu lundi le 17/11/2025 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebi Sfax, Affaire N°5962.

Partie poursuivante : COMPTOIR TUNISIEN DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION «COTUMAC» en la personne de son représentant légal, R.C : 122662001 M.F. 0636963C/A/M/000, domicilié au cabinet de son maître Ben Hamed Moncef avocat à la cour de cassation immeuble El Manar esc A 4ème étage B26 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ben Hamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude sise à la rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. N°26 Sfax. M.F. 269491T-A-P-000.

Partie saisie : Chtourou Naziha Bent Ameur épouse Abderrahmane MALEK, commerçante, demeurante rue 01 juin 15 novembre n°15 Chahia Sfax. CIN n°01090470.

Il y aura vente aux enchères publiques :

Tout l'immeuble nommé «INTISSAR» du titre foncier n°31214 Sfax, situé à Sfax route Taniour km 6 au coin Zanket Feki et rue 1 juin Chahia, composé d'un terrain d'une superficie totale de 171 m² avec une maison divisée en 171 parts, N°01.

Mise à prix : Cent quatre vingt dix huit mille dinars (198.000,000d) après déduction de 40%

La visite de l'immeuble : Peut avoir lieu touts les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Sfax, où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant, Maître Ben Hamed Moncef rue Habib Thameur immeuble El Manar esc A 4ème B26 3000 Sfax,

Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2025X01346VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40% du prix

Maître Amel Ben Farhat

Avocat auprès de la cour de cassation

52 Av 18 Janvier Sfax

Matricule fiscal : 535809 G/A/P/000

Poursuivant : Ahmed ben Mohamed Yousfi CIN 01311156 sis à la Route El Ain km 17 Sfax. Adresse élue cabinet Maître Amel Ben Farhat 52 Av 18 Janvier Sfax.

Partie saisie : Ale Eddine Hnichi CIN 11015238 sis à la Route de Gabès km 7 zankit bougacha.

Avocat poursuivant : Maître Amel Ben Farhat 52 Av 18 Janvier Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : une parcelle du Terrain blanc non clôturée située sur la route de Gabès km 7 de caractère résidentiel distance d'environ 120 m de la route principale de Gabès forme carrée dont la longueur et largeur est de 20 m et ayant une superficie de 400 m² elle est issue d'une découpe de l'ensemble de la parcelle possédée par Ale Eddine Hnichi dont la superficie totale est de 5428m².

Le terrain est limité au sud une entrée d'une largeur de 6 mètres à l'est le bien de Ale Eddine Hnichi au Nord Mohamed ben Mefteh et à l'Ouest les héritiers de Ali ben Mefteh.

La mise à prix : 36.000, 000D Trente-six mille dinars après réduction du prix de 40% auxquels s'ajoute les frais fixés par le tribunal à 2.521.554 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le mercredi 12/11/2025 et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax 2 affaires 1796.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01347VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 Saisons - Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F.

Parties saisies : 1) Nizar Ben Noureddine El Jawa, titulaire de la CIN 05288494, restaurateur, domicilié à route de Sokra, Km 4, cité Al Saada, Sfax, et au local de l'immeuble saisi sis à la route de Sokra, Km 3, Résidence Al Habib, 3ème étage, Appartement 3B3, Sfax - en tant que débiteur hypothécaire et co-propriétaire - 2) Sabah Bent Abdellatif Al Zayani - épouse d'El Jawa titulaire de la CIN n° 08783197, étudiante, domiciliée à la route de Sokra, Km 4, cité Al Saada, Sfax, et au local de l'immeuble saisi sis à la route de Sokra, Km 3, Résidence Al Habib, 3ème étage, Appartement 3B3, Sfax - en tant que caution hypothécaire solidaire et co-propriétaire

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°77942 Sfax dénommé «Chajar Essarou 29», d'une superficie totale de 121 m², il se compose de :

- Un appartement résidentiel situé au 3ème étage de l'escalier B(3B3) de l'immeuble «EL HABIB» situé sur la route de Sokra km 3.5 à gauche en direction des délégations périphériques de Sfax, Sfax ouest, gouvernorat de Sfax et; lequel est composé de 4 étages, 2 cages d'escaliers et d'un ascenseur

L'appartement comprend 2 halls, un salon spacieux muni d'un balcon, 3 chambres à coucher, une salle de bain et un couloir qui mène à une cuisine avec balcon et toilette.

- Les parties indivises et communes relevant du titre foncier 77918 Sfax s'élèvent à 121/3052 parties et du titre foncier 77920 Sfax s'élevant à 01/32 parties

La mise à prix : 90.750.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 19/11/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X01356VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise au 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F. n°013026 E, son domicile élu au siège de la Tuniso Saoudienne de Recouvrement 19 rue des jasmins la nouvelle Ariana. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie :

1- Rachid Ben Ali Bouhamed C.I.N n°00520670, demeurant 12 rue Abou Bakaa Errandi Ariana,

2- Najiba Bent Mohamed Ali Bent Mohamed Arnaout C.I.N. n°00520673, demeurant 12 rue Abou Bakaa Errandi Ariana.

En leurs qualité de caution hypothécaire de Mr Mourad Bouhamed, et parties saisies.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

Situation géographique :

L'immeuble est situé à El Maâmoura, délégation de Béni Khiar, gouvernorat de Nabeul. Il est limité :

A l'Est par les titres fonciers n°508315 Tunis S2 et 508318 Tunis S2, à l'Ouest par un chemin agricole, au Sud (Qibla) par le titre foncier n°508327 Tunis S2, au Nord (Jouf) par les titres fonciers n°509055 Tunis S2 et 508970 Tunis S2.

Selon la visite sur terrain effectuée par l'expert M. Boubaker Al-Monkaï, il s'agit de la parcelle cadastrée A.816, d'une superficie de 1 hectare, 3 ares et 20 centiares (soit 10 320 m²), objet du titre foncier n° 591286 Nabeul, issu du titre foncier n°510341 Tunis S2,

Le débiteur saisi, Rachid ben Ali Bouhamed, possède une quote-part indivise dans ledit titre foncier, équivalente à 265/10 320 parts.

La seconde débitrice, Najiba bent Mohamed Ali Arnaout, détient également une quote-part indivise du même bien, équivalente à 265/10 320 parts.

Les quotes-parts concernent un terrain nu constructible.

L'expert désigné a joint à son rapport un extrait du plan de situation du bien, indiquant son emplacement ainsi qu'une photo aérienne.

Mise à prix :

Cent quatre vingt cinq mille et cinq cent Dinars (185.500,000) pour les parts indivises des deux parties saisies, soit quatre vingt douze mille sept cent cinquante dinars (92 750 DT) pour chacun d'eux, hors frais.

Date et lieu de vente :

Lundi 17 novembre 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Nabeul.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devront obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025403472VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : BH Recouvrement (ex société générale de recouvrement de créances après que sa dénomination sociale a été modifiée selon le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 12/9/2019, enregistrée auprès de la recette des Finances, cité Al-Mahrajen Tunis le 12/10/2019, qui a été publiée conformément à la loi), SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RC à Tunis sous le n°B117372002 et au RNE sous l'identifiant unique n°0788628.

Partie saisie : - Al-Hadi bin Al-Habib bin Belkacem Bani ayant la carte d'identité nationale n°01789375, propriétaire d'un restaurant et résident à la rue de la Liberté à Korba, en tant qu'hypothéquant et condamné.

- Ines bint Al-Hadi bin Al-Habib Bani ayant la carte d'identité nationale n°06402172, sa profession est esthéticienne, en qualité de tiers détenteur d'une partie de la propriété hypothéquée et résidente à la rue de la Liberté à Korba.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080.

Propriété saisie : Toutes les parts indivises appartenant aux débiteurs dans le bien immobilier dénommé "Ihab", objet du registre foncier n°545984 Nabeul, situé rue Gandhi, cheikha de Korbah, délégation et gouvernorat de Nabeul. Ce bien est d'une superficie totale de 458/458 parts, réparties comme suit : 398/458 pour El Hadi Ben Habib Ben Belkacem Bani, soit 398 m², et 60/458 parts pour Ines Bent El Hadi Ben Habib Bani, soit 60 m². Le bien est constitué d'un terrain de 458 m² dans une zone de développement urbain, entouré de constructions modernes rectangulaires, clôturé, avec des entrées pavées, sur lequel se trouve une maison, un entrepôt et un studio de deux étages. Le bien est délimité comme suit : au sud par la rue de 8 mètres de large (rue Gandhi), au sud-est par un terrain appartenant à Fakhreddine Chabane, à l'est par un terrain appartenant à Asya Khalil, et à l'ouest par un terrain appartenant à Dahmani Bani. Ce bien comprend une partie construite d'une superficie totale de 325 m², une véranda de 36 m², un jardin arrière de 69 m², et une cour centrale de 28 m². Le bien contient également un studio du côté est, d'une superficie de 25 m², utilisé comme studio de photographie, de deux étages, avec un sol en carrelage et des murs extérieurs en briques doublées et des murs intérieurs en briques de 15 cm d'épaisseur, des colonnes en béton armé, peinture de type aqueux, et un plafond avec staff en plâtre. Le rez-de-chaussée comprend un bureau et des toilettes, un escalier en marbre menant au premier étage, qui sert de salle de photographie. A l'entrée de la salle de photographie, un panneau indique "Amen Allah Photography". Le studio est loué à Amen Allah Salem sous contrat de location à durée déterminée. Le bien comprend également un entrepôt à l'ouest, d'une superficie de 25 m², accessible par la rue Gandhi, avec une porte en aluminium de grande taille. L'entrepôt a un sol en carrelage, des murs extérieurs en briques doublées, des murs intérieurs en briques de 15 cm d'épaisseur, des colonnes en béton armé, peinture de type aqueux, et un plafond en staff en plâtre. L'entrepôt est loué à Wissem El Baghdadi sous contrat de location à durée déterminée, avec un bail établi par le propriétaire El Hadi Bani. Entre le studio et l'entrepôt, il y a une maison utilisée par El Hadi Bani. La maison possède une porte principale en fer, une véranda de 35 m² avec un sol en carrelage, un plafond en staff en plâtre, et des installations sanitaires et électriques économiques. Les murs extérieurs sont en briques doublées et les murs intérieurs en briques de 15 cm d'épaisseur. La maison se compose de 4 chambres à coucher avec sols en carrelage, plafonds en béton armé, un grand salon, une salle de bain, des toilettes à rénover, suivis d'un cellier et d'une grande cuisine équipée d'installations sanitaires, avec des murs en faïence. La cuisine dispose d'une porte qui mène à la cour centrale non couverte, avec un escalier menant à la terrasse de l'immeuble, qui donne directement sur un jardin arrière de 69 m².

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (506.431,000 D) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 17 novembre 2025, à 9 heures du matin, devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025403480VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé le Mardi onze Novembre l'an deux mille vingt cinq à neuf heures et suivants (11/11/2025) par devant la chambre des criées près du Tribunal de première instance de Tunis1, au Palais de justice Rue Bab Bnat Tunis, une vente ci-dessous désignée sous les conditions ci-après :

1. Avocat en charge de la procédure :

Me Nabil Belhaj, avocat près la cour de cassation, ayant son cabinet situé au 45, avenue Habib Bourguiba, immeuble Colisée, Tunis, identifiant fiscal C186711.

2. Demandeur de la vente aux enchères :

Banque Zitouna, représentée par son représentant légal, société anonyme inscrite au registre du commerce sous le numéro 24162142009 B, ayant son siège social au 02, avenue de la Qualité de Vie, La Goulette, Tunis, et domiciliée pour notification au cabinet de son avocat, Me Nabil Belhaj, situé au 45, avenue Habib Bourguiba, 3ème étage, immeuble Colisée, Tunis, identifiant fiscal C186711.

3. Partie mise en cause :

La société Mikador de Commerce et Services Mikosar, représentée par son représentant légal, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), identifiant unique H1544543, ayant son siège social au 10, rue Belhassen, Le Passage, 1002 Bab Bhar, Tunis.

4. Titre exécutoire :

Hypothèque de premier rang portant sur l'intégralité de l'immeuble nommé "Dar Mariah", objet du titre foncier n°140525 Tunis, couvrant une superficie totale de 178 m², situé au 10, rue Belhassen, Tunis. Une ordonnance de paiement référencée sous le numéro 39922, datée du 02/05/2023, inclut un montant de 1.169.453,896 DT avec intérêts légaux, 124.750 DT pour frais de mise en demeure et 200 DT pour honoraires d'avocat. L'ordonnance est définitive après notification et expiration des délais d'appel.

5. Bien immobilier objet de la vente

Description de l'Immeuble :

Emplacement et superficie : L'immeuble "Dar Mariah", titre foncier n°140525, couvre une parcelle de 178 m² située au 24, rue du Jardin Habib Thamer, avec une façade principale et une façade secondaire sur la rue Belhassen, zone Bab Bhar, Tunis. L'immeuble comprend quatre étages comme suit :

1. Sous-sol (178 m²) : Accès indépendant par l'arrière, divisé en deux parties :

- Une cuisine pour le restaurant avec deux vestiaires, une douche et des toilettes.

- Une salle de préparation de pâtisseries avec espace de réfrigération et stockage.

2. Rez-de-chaussée (178 m²) :

- Entrée principale. Divisé en deux espaces : un salon de thé et un restaurant équipé d'un espace de restauration rapide (pizzas, sandwichs), un espace 'chicha' et deux toilettes (hommes et femmes).

3. Premier étage (178 m²) :

- Accessible par deux escaliers. Espace ouvert utilisé comme salon de thé, salle de réception ou lieu d'événements (conférences, séminaires). Equipé de deux toilettes (hommes et femmes).

4. Deuxième étage (178 m²) :

- Accessible par un escalier dédié. Comprend :

Quatre bureaux, dont :

- Un grand bureau (suite du directeur général) avec salle de réunion, toilettes et douche privées.

- Bureau d'accueil administratif.

- Bureau administratif avec toilettes et douche.

- Bureau de comptabilité avec étagères pour archives.

- Un espace de stockage pour mobilier.

Une grande terrasse de 160 m² clôturée et équipée en électricité.

6. Mise à prix : Fixée à 2.144.255,640 DT selon l'expertise judiciaire établie par M. Mohamed Abidi, datée du 31/10/2023, sur ordre du Tribunal de première instance de Tunis 1 (référence 5319 du 03/10/2022). Ce montant inclu les frais qui seront déterminés le jour de la séance (expertise, honoraires d'avocat).

7. Date et lieu de l'enchère :

L'enchère se tiendra au Tribunal de première instance de Tunis 1, Palais de Justice, avenue Bab Bnat, Tunis, le mardi 11 Novembre 2025 à 9h, sous le n° d'affaire 8550

8. Conditions d'inspection du bien :

L'inspection du bien est possible de 9h à 12h et de 15h à 18h.

9. Conditions de participation à l'enchère :

- Participation exclusivement via un avocat.

- Acompte d'un tiers du prix de départ ou chèque certifié.

10. Consultation du cahier des charges :

Disponible au greffe des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Tunis 1 et au cabinet de Me Nabil Belhaj.

11. Participation pour les étrangers :

Nécessite une autorisation préalable du Gouverneur de Tunis.

2025403485VEPA1

Avis de licitation

Maître JERBI Noureddine

Avocat près la cour de cassation

23, rue Cyrus le Grand - Tunis

Tél : 71 835 434 - 71 835 535

Fax : 71 834 093

MF : AP000/0186316V

av-jerbi.noureddine@gnet.tn

1- Poursuivant :

Amine Ben Slaheddine MAALOUL, employé, titulaire de la CIN 05463038, demeurant au 21 rue 20 mars RADES, élisant domicile chez son avocat Maître JERBI Noureddine au 23 rue Cyrus le Grand 1002 Tunis.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine JERBI, Avocat près la cour de cassation ayant son étude au 23 Rue Cyrus le Grand Tunis 1002.

3- Partie poursuivie :

Amel bent Slaheddine MAALOUL épouse Hichem Fayala, femme au foyer demeurant à la rue Abderrahmane Ibn Yasser Grombalia.

4- Immeuble licité : La totalité de l'immeuble dénommé "Amel 1035" objet du titre foncier n°57871 Tunis sis à l'angle de la rue 20 mars et l'avenue Habib Bourguiba Rades gouvernorat de Ben Arous, d'une contenance de 360 m² consistant en un lot de terrain rectangulaire sur lequel est édifié un bâtiment composé d'un RDC et un étage. Le RDC est

composé de trois locaux à usage commercial exploités par des tiers locataires, d'un garage d'une superficie de 28 m² et d'un escalier qui conduit à l'étage qui est composé d'un appartement à usage d'habitation exploité par le poursuivant d'une superficie de 185 m² entouré d'une cour couverte partiellement à 22 m² et le reste est nu.

L'état du bâtiment est bon. L'immeuble est entretenu et équipé de tous les services.

5- Mise à prix : Un million cent quatre vingt mille quatre cent soixante dix dinars 837 millimes (1.180.470d837) selon l'estimation de l'expert M. Fethi Ben Lakhdhar désigné par ordonnance sur requête n°108818 rendue par le président du TPI de Ben Arous le 30/4/2025 ordonnant la révision de la valeur de l'immeuble.

6- Date d'audience : Mercredi cinq novembre deux mille vingt cinq (5/11/2025) à 9H du matin et heures suivantes par devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous sis au Palais de Justice Chouchet Radés Ben Arous.

7- Visite des lieux : la visite des lieux ainsi que la consultation du cahier de charges déposé au cabinet de l'avocat ou au greffe du tribunal peut se faire tous les jours aux heures de travail. Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter à l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. S'il est étranger, il doit obtenir l'autorisation administrative préalable.

2025403490VEPA1

Avis aux créanciers

Monsieur Seifeddine Chebil Mahjoub

Identifiant unique : 0372504 M

Expert-comptable, Commissaire Judiciaire et Contrôleur d'exécution

En application des dispositions de la loi n°34 de l'année 1995 relative aux contrôleurs d'exécution,

Et en vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse - Chambre commerciale réunie - en date du 2 octobre 2025, portant remplacement du contrôleur d'exécution dans l'affaire commerciale n°5600 de l'année 2022 concernant l'entreprise «Riadh Charefeddine», personne physique inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Sousse sous le n°1212002A.

Monsieur Seifeddine Chebil Mahjoub a été nommé contrôleur de l'exécution du jugement commercial de première instance n°5600/2022, rendu par le Tribunal de première instance de Sousse le 10 janvier 2022, en remplacement de Monsieur Belgacem Ben Khaled.

2025S01327VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Sousse datée le 8/10/2025 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur de société SAMSAN au lieu de madame Mouldi Selima. Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/9822774. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2025S01330VEPA2

Liquidation de l'association AL-ONSS de Chebba

IU : 1730861K

Adresse : Rue de Libye, immeuble Belaaiba, 1er étage, la Chebba

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association Al-Onss de Chebba, tenue le 6 octobre 2025 enregistré au registre national des entreprises le 13 octobre 2025, il a été décidé de dissoudre et de liquider l'association de manière volontaire, conformément à l'article 41 de son statut et aux dispositions de l'article 33 du décret n°88 de 2011 relatif aux associations, et de nommer comme liquidateur M. Chokri Mbarak, inscrit sur la liste nationale des administrateurs judiciaires et liquidateur de sociétés, afin qu'il se charge de toutes les opérations juridiques de liquidation de l'association conformément à la législation commerciale et aux dispositions du décret n°88 de l'année 2011.

En conséquence, les créanciers sont invités à présenter leurs créances directement auprès du liquidateur, M. Chokri Mbarak (20477772/23807806) ou par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse de son bureau situé à la rue Tayeb Al-Mahiri, immeuble Al-Borg, quatrième étage, Mahdia 5100, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de la présente annonce. Les demandes de déclaration ne seront plus acceptées après ce délai.

2025S01332VEPA2

Décision d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire pour la société

"Camar Logistic, SA" la société

Siège social :

Siège social : Avenue Farhat Hached, Immeuble Rouine, Ramla 3070 Kerkennah

Identifiant unique : 10901954F

Demanderesse : "Camar Logistic, SA" sise à l'Avenue Farhat Hached, Immeuble Rouine, Ramla 3070 Kerkennah

Conformément à la décision n°335 du 2 octobre 2025 rendue par le président du tribunal de première instance de Sfax, M. Rachid El Kadi,

Nous décidons ce qui suit :

1- Autoriser l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société Camar Logistic, représentée par son représentant légale et inscrite au Registre National des Entreprises, et ouvrir à son égard une période d'observation, avec transmission du dossier au juge-commissaire désigné auprès de ce tribunal pour le suivi de la procédure.

2- Nommer Monsieur Hbib Maalej, expert-comptable, en qualité d'administrateur judiciaire, avec mission de préparer un plan de Sauvetage à présenter dans un délai n'excédant pas neuf mois,

3- Ordonner la suspension des procédures d'exécution relatives aux dettes antérieures à la date de la demande de redressement, pour une durée n'excédant pas la période d'observation, à l'exception des créances salariales exécutées sur autorisation judiciaire, en excluant les montants insaisissables de ces créances.

4- Ordonner la suspension des procédures d'exécution visant à récupérer des biens meubles ou immeubles en raison du non-paiement d'une dette, pour une durée n'excédant pas la période d'observation.

5- Ordonner la suspension de tous les intérêts de retard, pénalités de retard et délais de déchéance pendant la période d'observation, et interdire à la demanderesse de céder ou d'hypothéquer ses actifs immobilisés durant cette même période.

6- Fixer la date de cessation des paiements de la demanderesse au 25 mars 2024.

7- Ordonner l'inscription du présent jugement au Registre National des Entreprises, la transmission d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques, et sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux frais de la demanderesse.

2025X01352VEPA2

Remplacement d'un syndic de faillite

Société TETHYS DISTRIBUTION

I.U : B0140062004

Suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de l'expert Ezzeddine Habib entant que syndique de la faillite de la société TETHYS objet de jugement de la faillite n°27506 rendu le 01/7/2025 tout en remplaçant l'ex expert Mohamed Blayech.

Toutes les correspondances et les avis liés au jugement de la faillite doivent être destinées au bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis.

2025403452VEPA2

Déclenchement de la procédure de règlement judiciaire

Société "UNISKY AREA"

Société à responsabilité limitée

Capital social : 400.000 Dinars

I.U : 1677204 B

Siège : 403 Centre Kassr 4ème étage, Zone Industrielle Douar Hicher 2086

En vertu du règlement n°128 Rendue par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le 4/8/2025, il a été décidé Le déclenchement du règlement judicaire au profit de la société "UNISKY AREA" et l'ouverture d'une première période d'observation ne dépasse pas neuf mois, prorogeable une seule fois pour une période ne dépasse pas les trois mois, la nomination de Mme Khalfi Sihem sis au 19 Rue de Libye Lafayette Tunis 1002 Administrateur Judiciaire qui doit procéder à l'inventaire physique des biens de l'entreprise en présence de son propriétaire ou de son dirigeant pour enquêter sur la véritable situation économique; financière et sociale pour établir un plan de redressement pris en considération la continuité de son activité et garder les emplois et l'intérêt de ses créanciers sous le contrôle du juge commissaire.

Il a décidé aussi la suspension de tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créances antérieures à la période d'observation ou récupération des meubles ou immeubles en raison du non paiement d'une créance ainsi que le cours des intérêts, dommages et intérêts moratoires et les délais de déchéance pendant une période ne dépassant pas dans tous les cas les douze mois.

2025403455VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures

De l'Administrateur Judiciaire

I.U : N°1030179C

Maître Khalfi Sihem Administrateur Judiciaire de la société La cienda consulting nommée par le jugement N°21744 du 27/07/2020 informe qu'il a été déclaré la clôture des procédures de l'administration judiciaire de la société en vertu de la décision rendue le 30/9/2025.

Cette annonce constitue un quitus général de l'administrateur Judiciaire tout le long de sa gestion pour les fonds de la société matériels et financiers.

2025403456VEPA2

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt Mohammed ben Othmen Bani

En vertu de l'ordonnance sur requête n°10629 émanant du Tribunal de Première Instance de Nabeul le 22/9/2025, il a été décidé la nomination de Madame Sdiri Imen sis au 44 rue de la Liberté 4ème étage bureau n°404, comme liquidateur de l'héritage Mohammed ben Othmen Bani. Elle est chargée d'assurer le contrôle, la gestion et la préparation du projet de partage entre les héritiers dans un délai maximum de trois mois à compter de notre nomination. En cas de non-respect des délais légaux, nous engagerons les procédures légales nécessaires au partage sous le contrôle de la juge commissaire, Mme Afef Mbarki.

Les créanciers de la succession doivent présenter les titres de leurs créances dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur, soit directement contre décharge, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2025403474VEPA2

Clôture de liquidation

Le liquidateur M. Lotfi Khelifi annonce qu'en vertu de la décision rendue en

date du 10/10/2025 sous n° 2632 monsieur le juge des séquestres et des liquidations au Tribunal de première Instance de Ben Arous a ordonné la clôture de liquidation n°212 des biens communs entre les héritiers du défunt Abdel Razzak Al-Karakni.

2025403477VEPA2

Avis

En vertu d'une décision de changement de mandataire rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 3/10/2025, il a été décidé de remplacer le mandataire Imen Sdiri dans le cadre du dossier d'administration judiciaire n°133, par Mme Marwa Ayari en qualité de mandataire judiciaire, Touts intéressés peuvent contacter l'administrateur judiciaire susmentionné au n°7 rue Hooker Doolittle 4ème étage bur n°15 Belvédère Tunis. Tél. 92.122.520.

2025403478VEPA2

Jugement de faillite - N°1009

Vente avion TECNAM P200JF

SOCIETE MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL «SA» en Faillite

Siège social : Rue Hbayliya, 2210 - Tozeur

Identifiant Unique : 1419274E

Suite à l'approbation du tribunal de première instance de Tunis le 14/7/2025 et l'autorisation pour le Syndic de la faillite d'effectuer les démarches judiciaires pour céder l'avion TECNAM P200JF appartenant à la SOCIETE MEDITERRANEAN FLIGHT SCHOOL «SA» en faillite.

Le Syndic de la faillite informe tout intéressé de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 400 dinars. Les offres doivent être remises au bureau du Syndic de la faillite M. Aymen FEJJI dans une enveloppe fermée ne mentionnant que la mention «Ne pas ouvrir vente de l'avion TECNAM P200JF - 01/2025».

A noter que l'avion objet de la vente est détaillée dans le cahier des charges préparé à cet effet.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du Syndic de la faillite M. Aymen FEJJI est fixé pour le lundi le 17 Novembre 2025 à 17 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou pour consulter l'avion objet de la vente, veuillez-vous adresser au cabinet du Syndic de la faillite M. Aymen FEJJI sis au, 01 Rue LAMINE ECHEBBI - Résidence ESSALEM - Bureau B.1.1- Ennaser 2 - Ariana.

Sachant que l'examen de l'avion se déroule sur rendez-vous fixé à l'avance avec le syndic de la faillite.

Tél : 70.830.038 / E-mail : afejji.expert@gmail.com

2025403481VEPA2

Jugement en référée

Nomination d'un séquestre sur CAFFE MELEKEN

MF : 1813260 Y

En vertu du jugement en référée n°67110 rendue par le Tribunal de Première Instance d'Ariana le 12/9/2025, il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim, en qualité de séquestre sur le fonds de commerce situé au n°102 rue Jaoudat el Hayet Soukra Ariana pour le gérer jusqu'au prononcé du jugement dans l'affaire enregistrée sous le n°3048/2025 le 11/6/2025.

Tous intéressés peuvent contacter le mandataire de justice susmentionné sis à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 mannouba. (tél : 71.603.255)

2025403484VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Société «ESSID TRADING COMPANY»

Matricule fiscal : 1095593 S

Société anonyme

Au capital social de 850.000 dinars

Siège social : Oued Zeroud Mégrine El Riadh 2033 Ben Arous Mégrine 2

Tous les actionnaires de la société "ESSID TRADING COMPANY" S.A sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 8/11/2025 à 10h00 au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- L'acceptation de la démission du commissaire aux comptes.

- La nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2025R02907SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES TRAVAUX FERROVIAIRES

Capital : 4111940 DT

R.C : C18021997

M.F : 033470H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société des Travaux Ferroviaires - SOTRAFER sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 10 novembre 2025 à 10 h du matin au siège social, sis au 38 Rue Kheireddine Barbarousse - 1001 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'approbation des états financiers et du rapport d'activité de l'exercice 2023.

2- Approbation de la nomination des membres au conseil d'administration.

3- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au rapport d'activité et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

4- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

6- Affectation des Résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Attribution des jetons de présence aux administrateurs.

2025R02908SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DES TRAVAUX FERROVIAIRES

Capital : 4111940 DT

R.C : C18021997

M.F : 033470H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société des Travaux Ferroviaires - SOTRAFER sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le 10 novembre 2025 à 12h au siège social, sis au 38 Rue Kheireddine Barbarousse - 1001 Tunis - et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2025R02909SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire extraordinairement

De la Société STERIPHARM

S.A. de capital social : 14 000 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 1598337Y

N° CNSS : 589891-34

En application de l'article 277 du Code des sociétés commerciales, nous soussigné Jaouher Ben Zid, de la société d'expertise comptable Deloitte agissant en notre qualité de commissaire aux comptes de la Société STERIPHARM SA au capital de 14.000.000 dinars dont le siège est sis au km24 Route de Zaghouan - 1145 - Mhamdia - Bourbiaa - Ben Arous Tunisie, immatriculée au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1598337Y nous convoquons les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire extraordinairement convoquée et ce le 7 novembre 2025 à 10h00 au siège social de la société avec la possibilité de participer à distance par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Renouvellement ou nomination des membres du Conseil d'administration pour les années 2025-2026-2027

2- Délégation à un membre du Conseil d'administration pour convoquer le Conseil dans le but de :

- Nommer un président du Conseil d'administration.

- Nommer un nouveau directeur général, et fixer la durée du mandat, les pouvoirs et la rémunération.

- Convoquer une assemblée générale extraordinaire pour l'augmentation du capital social.

- Cession d'une action au profit du président du Conseil d'Administration.

- Approbation des crédits de gestion annuels à court terme.

3- Délégation pour effectuer les démarches de mise à jour auprès du Registre National des Entreprises, ainsi que le dépôt et la publication.

2025R02919SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

الشركة التونسية للملاحة

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

شركة خفية الإسم

رأس مالها : 126.000.000 دينارا

المقر الاجتماعي : 5 شارع داق همارشولد 1001 تونس

Messieurs, les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Navigation sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 10 Novembre 2025 à 11h00 au siège de la Compagnie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Compagnie en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2025R02927SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

الشركة التونسية للملاحة

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

شركة خفية الإسم

رأس مالها : 126.000.000 دينارا

المقر الاجتماعي : 5 شارع داق همارشولد 1001 تونس

Messieurs, les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Navigation sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 10 Novembre 2025 à 9h au siège de la Compagnie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 relatifs aux états financiers individuels et consolidés.

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de la Compagnie Tunisienne de Navigation arrêtés au 31 décembre 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration de la Compagnie Tunisienne de Navigation pour l'exercice 2022.

6. Allocation des jetons de présence aux membres du Comité Permanant d'Audit.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

8. Cooptation des Administrateurs.

9. Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2023 - 2024 - 2025.

2025R02928SANB3

Convocation à l'AGE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES ARTICLES METALLIQUES "SIAM"

SA, au capital de 3 200 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0004092 P

Messieurs les actionnaires de la Société SIAM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le mardi 18 novembre 2025 à partir de 10h au siège social de la Société situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation d'une partie des résultats reportés.

2025X01349SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"La Société de Développement et de Promotion des Investissements SA"

Au capital de 1.700.000, 000 dinars

Siège social : Route de la Corniche Bizerte

MF : 0007046WAM000

Messieurs les actionnaires de la société de développement et de promotion des investissements sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 1er novembre 2025 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Approbation des états financiers 2024 et affectation des résultats :

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2025403458SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"Société de Promotion des Résidences Touristiques SA"

Au capital de 1.855.000, 000 dinars

Siège social : 19 rue Docteur Conseil 1002 Tunis

MF : 0014378GAM000

Messieurs les actionnaires de la société "Société de Promotion des Résidences Touristiques SA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 1er novembre 2025 à 11 heures à «Résidence Ain Mariem Route de La Corniche Bizerte» à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

- Approbation des états financiers 2024 et affectation des résultats;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs;

- Renouvellement du mandat des administrateurs;

- Renouvellement du mandat du commissoire aux comptes ;

- Pouvoirs pour formalités.

2025403459SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"La Société d'investissement de la Corniche de Bizerte SA"

Au capital de 1.000.000,000 Dinars

Siège social : Route de la corniche Bizerte

MF : 0040590HAM000

Messieurs les actionnaires de la société "Société d'investissement de la Corniche de Bizerte SA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 1er novembre 2025 à 12 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

- Approbation des états financiers 2024 et affectation des résultats;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux administrateurs;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

- Pouvoirs pour formalités.

2025403460SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SUEZ TUNISIE

S.A au capital de 170.000 dinars

I.U : 1896258L

M.F : 1896258LAM000

CNSS : 680885-42

Siège social : Apt 1.2 Imm. SOLARIS, Angle de la Rue du Lac Mâlaren et rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac

Les actionnaires de la société SUEZ TUNISIE sont convoqués le vendredi 7 novembre 2025 au siège social de SUEZ TUNISIE - Apt 1.2 Imm. SOLARIS, Angle de la Rue du Lac Mâlaren et rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac :

En Assemblée Générale Ordinaire à 10 H en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de la convocation;

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

- Examen du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

- Affectation du résultat;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

- Questions diverses.

2025403468SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

SANGO ELLIS

S.A au capital de 4.150.000 Dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous, Tunisie

Identifiant Unique : 1803396J

Les actionnaires de la société Sango Ellis sont convoqués à l'assemblée

générale mixte qui aura lieu le 7 novembre 2025 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle;

- Approbation des rapports de gestion de l'exercice 2024 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Quitus aux administrateurs;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;

- Constatation des pertes subies et continuité de l'exploitation de la Société;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2025403494SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

VOLT LIGHTING DISTRIBUTION SARL

ZI Mghira III Lot N°50

Rue Jendouba Fouchana 1176

Capital social : 2.100.000 dinars

RNE : 1150836F

MF : 1150836F/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 254852-33

Objet : Vente en gros de produits, électriques, électroniques et d'équipements d'énergie renouvelable

Messieurs les associés de la Société Volt Lighting Distribution Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 6 novembre 2025 à 9h au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social par conversion du compte courant des associés.

2) Suppression du droit préférentiel de souscription.

3) Modification des statuts en conséquence.

4) Questions diverses.

2025R02921SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation

Société Citoyenne Locale Al Salam pour la Production Agricole à Bouarada

Identifiant unique : 1882403 D

Siège social : Rue du 2 Mars 1934

Les associés de la société sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 8 novembre 2025 à la Maison des Jeunes de Bouarada à 11 h, pour délibérer sur les points suivants :

1. Mise à jour de la liste des participants.

2. Approbation des états financiers 2024.

3. Lecture du rapport financier et du rapport moral du conseil d'Administration.

4. Lecture du rapport moral, du rapport financier et du rapport général du commissaire aux comptes.

5. Acquittement du conseil d'administration

6. Questions diverses

Remarque : L'assemblée générale ordinaire, prévue le 27 septembre 2025, a été annulée faute de mentionner certaines conditions légales de validité, dont l'absence de mention des rapports moral et financier, du rapport du commissaire aux comptes, et de l'absence de mention de l'acquittement du conseil d'administration.

2025403486SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale

Sté Mutuelle de Base des Services Agricoles JAWHARA Kondar

Tél : 52181531

Adresse : Akara Kondar 4020 Sousse

MF : 1632662/G

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle de Base Agricoles "JAWHARA" Kondar informe les adhérents de la société qui sont convoqués à l'assemblée générale pour l'exercice de l'année 2024 qui sera tenu le 25 novembre 2025 à 10h00 du matin au siège de la société.

Pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport financier et moral du conseil d'administration de l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024.

3. Approbation du rapport moral et financier du conseil d'administration.

4. Mise à jour de la liste des adhérents.

5. Renouvellement de 1/3 du conseil d'administration.

6. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027.

7. Quitus au conseil d'administration.

Remarques :

- Tout adhérent a le droit de consulter le rapport moral et financier et les rapports du commissaire aux comptes et les états financiers au siège de la société à partir du 14/11/2025.

- Le dépôt des candidatures se fait au nom du président de la société à partir du 3/11/2025 jusqu'au 14/11/2025 avec accusé de réception à l'adresse suivante «Société JAWHARA Akara Kondar 4020 Sousse».

- A défaut du quorum l'assemblée se tient sur sa 2ème convocation avec le même ordre de jour le 23/12/2025.

2025S01334SODB3

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave viticole Chuiggui Tebourba

IU : 0031697S

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave viticole Chuiggui Tebourba, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 18 novembre 2025 à 10 heures, au siège de la société sis à Chuiggui - Tebourba pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2024

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats.

6/ Mise à jour de la liste des adhérents

7/ Election partielle des membres du conseil d'administration.

- Les adhérents désirant participer à l'élection des membres du conseil d'administration, sont priés de déposer leurs candidatures au bureau d'ordre de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 10 jours avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

- Les documents comptables relatifs à l'exercice 2024 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2025403461SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Ammar Guesmi, gérant de la société «industrie guesmi fruit sec» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°19892/5 en date du 10 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie située à la localité khecham délégation saida du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid, la délégation saida et la commune saida.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid, délégué saida ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune saida dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Madame Ghoselaine fille de Mohamed Sahli, titulaire de la carte d'identité nationale n°05662163 du 11 décembre 2019 à Tunis, informe de la perte du titre de propriété N°07/78912 daté du 8 mai 2015 et relatif au titre foncier 41740 Bizerte.

2025R02922DIVD2

Avis

Je déclare M.Ben Mosbah Yassine titulaire de CIN n°05488212 délivrée le 8/8/2009, et Melle Ben Mosbah Oumayma titulaire de CIN n°15000748 délivrée le 16/2019, les héritiers du défunt Ben Mosbah Khaled avoir perdu le titre de propriété n°14155 sujet du titre de propriété n°172603 le Kram - Tunis selon la déclaration sur honneur de perte de titre de propriété (14155) l'égalisé le 02 et 03 octobre 2025.

2025403471DIVD2

SOCIETE GIE CARTA ISNARDO SPA SIREP EN VOIE DE LIQUIDATION

Siège social : Immeuble Maghrebia tour B 3ème étage 2035 Charguia II

MF : 1085896A/A/M/000

Monsieur Dario CARTA liquidateur du groupement de la société GIE CARTA ISNARDO SPA SIREP, informe que tout créancier éventuel à la société, est tenu de produire ses justificatifs à l'adresse suivante : Immeuble maghrebia tour B 3ème étage 2035 Charguia II, et ce dans un délai de trois mois à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

2025403473DIVD2

Rectificatifs

Rectification d'erreur

Concernant l'annonce n°2025402917APSF1, publiée au journal officiel n°129 du 9 septembre 2025, page n°3751, il y a lieu d'apporter les corrections suivantes :

1. Le nom du président de l'association doit être lu : «Aman Allah El Massadi», au lieu de «Amine Allah Massadi».

2. Le nom du secrétaire doit être lu : «Chaker Jaber»,

Au lieu de «Mehdi Khalfallah».

3. Le nom du trésorier doit être lu : «Mehdi Khalfallah», au lieu de «Chaker Jaber».

2025403404RECZ9